



POSITION de l'association France ESF

Face aux Etats Généraux du Travail Social

En janvier 2013, le Gouvernement adoptait le Plan pluriannuel de Lutte contre les Exclusions. Dans ce plan, pour la première fois, un gouvernement proposait d'organiser les Etats Généraux du Travail Social à partir d'une démarche ascendante intéressante, devant tenir compte des données des territoires.

Le 1^{er} comité de pilotage s'est tenu le 28 mai 2013 à Paris auquel France ESF a participé avec les autres associations professionnelles (ANAS, ONES, FNEJE).

C'est lors de ce comité, que la Direction Générale de la Cohésion Sociale (D.G.C.S.) a présenté la méthode utilisée pour les EGTS. Il s'agissait d'organiser dans 9 inter-régions des assises territoriales qui allaient permettre :

- « d'analyser l'adéquation entre les pratiques de travail social, les attentes des usagers et les problématiques sociales actuelles
- de valoriser et mieux reconnaître l'apport du travail social à la mise en œuvre des politiques sociales
- d'identifier et de prioriser les leviers d'actions sous forme de propositions concrètes
- de construire un plan d'actions pour réinventer le travail social de demain ».

Cette organisation nous a interpellés tant sur l'ampleur de la démarche de ces EGTS et la nécessaire prise en compte d'une réalité professionnelle que sur l'avenir des professions sociales mis en jeu.

En effet, depuis l'automne 2013, des travaux préparatoires aux Assises Territoriales ont démarré à travers la France. En se rapprochant des organisateurs, des membres de France ESF ont pu participer à ces travaux dans les territoires ciblés et faire remonter leurs réflexions et inquiétudes au réseau France ESF.

Des remarques ont été formulées quant aux méthodes adoptées sur les différents territoires. Les comités de pilotage et les temps de travail ont été organisés selon des calendriers très serrés. Les convocations ont été envoyées trop proches des dates de réunion, ne permettant pas aux professionnels de s'inscrire dans ces instances, par manque de temps pour demander aux employeurs un détachement. Un fonctionnement qui a pourtant été dénoncé auprès des organisateurs, mais sans effet.

De même, dans la volonté de répondre de manière globale aux objectifs des états généraux, ces rencontres territoriales laissent pourtant peu de place :

- à l'émergence de réflexions issues d'expériences des territoires,
- à la construction d'un contenu ne prenant pas en compte les réalités de vie des personnes, les conditions d'exercices des professionnels.

Nous avons en effet remarqué que:

- * Certains territoires ont élaboré des temps de rencontres où les participants assistent à une compilation de présentations, sans espace de dialogue officiellement prévu et programmé,
- * D'autres regroupements se sont seulement retrouvés autour de restitutions de travaux préalables,
- * Par ailleurs, peu de professionnels du milieu associatif qui pourtant est un acteur incontournable de l'action sociale, et l'absence de certains secteurs d'activité du travail social, plus particulièrement ceux où peuvent œuvrer des professionnels de l'ESF, comme dans le domaine du handicap (maisons

relais, groupes d'entraide mutuel, ESAT....), de l'insertion par le logement, de l'habitat social, des services de tutelles, de la santé et de la protection de l'enfance (MAESF) n' ont pas permis d'enrichir les débats. Les institutions organisatrices ont semble-t-il limité les invitations à des responsables de service de travailleurs sociaux, ou, dans le cas où ces derniers pouvaient être présents, ils représentaient majoritairement les conseils généraux.

De façon plus générale, la diffusion du questionnaire créé par l'ANSA (Agence Nationale des Solidarités Actives) à destination de toute personne concernée par le champ social, quel que soit son statut, n'a pas toujours été indiquée sur les territoires. Nous restons interrogatifs sur l'efficacité de cette démarche de recueils de données et sur la pertinence des résultats.

En parallèle de ces travaux officiels où nous sommes invités, nous avons découvert l'existence des documents concernant « l'évaluation de la réingénierie de 10 diplômes d'état de travail social » dont celui de CESF daté de décembre 2013. De même, de son côté, l'UNAFORIS travaille pour une nouvelle architecture des formations des métiers du social. La Commission Paritaire Consultative, quant à elle, organise des groupes de réflexion avec le Conseil Supérieur en Travail Social sur les « métiers du social et les complémentarités ». Comment sont conciliées ces différentes démarches ? Y-a-t-il un droit de regard et de parole pour les travailleurs sociaux sur ces travaux ? Où est pensé le devenir des professions sociales ?

Aujourd'hui, nous avons la sensation d'être présents pour entériner des décisions prises ailleurs et de participer pour justifier d'une collégialité et d'une co-construction pré-établie. Nous espérons que les enjeux financiers qui peuvent motiver certains choix de gouvernance et d'orientation du travail social ne seront pas un frein pour le devenir du Travail Social.

D'ailleurs, que devons-nous penser de l'identification faite du travail social au sein de ces EGTS et de l'ESF en particulier ? Alors qu'il s'agit de mettre en place des Etats Généraux du Travail Social, les propos tenus par la Direction Générale de la Cohésion Sociale, les Directions Régionales parlent d'intervention sociale et non de travail social. Au vu de cette confusion, que penser de ce qui est perçu des

compétences spécifiques des travailleurs sociaux, de leur expertise, de leur complémentarité, de leur plus-value dans le champ de l'action sociale ? Allons-nous vers un lissage des pratiques annihilant toute la richesse du travail social de par sa diversité ?

Au travers de ce communiqué, nous souhaitons participer à une vraie participation, consultation, collaboration, pour pouvoir reconstruire un travail social préventif qui tienne compte de l'expertise et de la spécificité des professionnels auprès des personnes appelées dans tous les documents officiels : « l'usager ».